

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 09113
Numéro SIREN : 419 236 708
Nom ou dénomination : PGB SA

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 54374

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 03-08-2020

N° DE DEPOT : 054374

N° GESTION : 1998B09113

N° SIREN : 419236708

DENOMINATION : PGB SA

ADRESSE : 1 Rpt Champs Elysees 75008 Paris

MILLESIME : 2019



PGB S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



PGB S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société PGB S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PGB S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

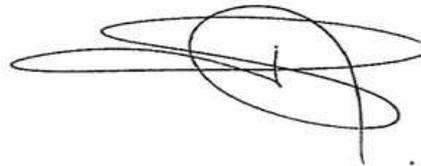
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

Plaquette annuelle

SA PGB

Exercice clos le 31/12/2019

SA PGB

au capital de 150 000 €
1 rond point des Champs-Élysées
75008 PARIS

Exercice clos le 31/12/2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	716 312	595 115	121 197	137 832
Immobilisations corporelles en cours	59 266		59 266	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	97 682		97 682	95 621
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	873 260	595 115	278 145	233 452
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	464 429		464 429	808 174
Autres créances	49 427		49 427	63 684
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 364 895		1 364 895	729 061
Charges constatées d'avance (3)	12 830		12 830	141 043
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 891 581		1 891 581	1 741 961
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 764 841	595 115	2 169 726	1 975 414
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				3 054

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	2 449	2 449
Autres réserves		
Report à nouveau	1 419 321	1 325 293
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	88 878	94 028
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 675 649	1 586 771
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	53 464	53 464
Provisions pour charges	127 614	138 592
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	181 078	192 056
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 436	34 503
Dettes fiscales et sociales	147 792	78 878
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 737	
Autres dettes	35	83 206
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	313 000	196 587
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 169 726	1 975 414
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	313 000	196 587
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 427 577		1 427 577	1 519 077
Chiffre d'affaires net	1 427 577		1 427 577	1 519 077
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			138 592	33 828
Autres produits			1 819	593
Total produits d'exploitation (I)			1 567 989	1 553 498
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			868 826	723 478
Impôts, taxes et versements assimilés			24 924	32 519
Salaires et traitements			301 583	458 826
Charges sociales			121 297	165 961
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 615	39 527
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			127 614	
Autres charges			1 088	568
Total charges d'exploitation (II)			1 462 947	1 420 878
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			105 042	132 620
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				782
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			125	49
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			125	831
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			388	30
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			388	30
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-263	800
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			104 779	133 420

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22 282	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	22 282	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		536
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		536
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	22 282	-536
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	38 183	38 855
Total des produits (I+III+V+VII)	1 590 396	1 554 328
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 501 518	1 460 300
BENEFICE OU PERTE	88 878	94 028
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	1 950	5 045
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
MARGE BRUTE GLOBALE	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
Autres achats et charges externes	868 826	60,86	723 478	47,63	145 349	20,09
VALEUR AJOUTEE	558 751	39,14	795 600	52,37	-236 849	-29,77
Impôts, taxes et verst assimilés	24 924	1,75	32 519	2,14	-7 595	-23,36
Charges de personnel	422 880	29,62	624 786	41,13	-201 907	-32,32
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	110 948	7,77	138 295	9,10	-27 347	-19,77
Reprises s/ charges et Transferts	138 592	9,71	33 828	2,23	104 765	309,70
Autres produits	1 819	0,13	593	0,04	1 226	206,69
Dot. amortissements et provisions	145 229	10,17	39 527	2,60	105 702	267,41
Autres charges	1 088	0,08	568	0,04	520	91,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	105 042	7,36	132 620	8,73	-27 577	-20,79
Produits financiers	125	0,01	831	0,05	-706	-84,96
Charges financières	388	0,03	30		358	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	104 779	7,34	133 420	8,78	-28 641	-21,47
Produits exceptionnels	22 282	1,56			22 282	
Charges exceptionnelles			536	0,04	-536	-100,00
Résultat exceptionnel	22 282	1,56	-536	-0,04	22 818	NS
Impôts sur les bénéfices	38 183	2,67	38 855	2,56	-672	-1,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	88 878	6,23	94 028	6,19	-5 150	-5,48

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA PGB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 169 726 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 88 878 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 4 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 100 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Le taux de charges sociales patronales est de 45%.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	285 063			285 063
- Matériel de transport	260 783		86 248	174 534
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	255 735	981		256 715
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		59 266		59 266
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	801 580	60 247	86 248	775 578
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	95 621	2 061		97 682
Immobilisations financières	95 621	2 061		97 682
ACTIF IMMOBILISE	897 201	62 308	86 248	873 260

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		60 247	2 061	62 308
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		60 247	2 061	62 308
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		86 248		86 248
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		86 248		86 248

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles en cours représentent les travaux de réaménagement des locaux de PGB, mis en oeuvre en décembre 2019.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Un dépôt de garantie pour un montant de 2 061 euros a été immobilisé suite à la réindexation du loyer constructa en 2019.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	279 999	1 754		281 753
- Matériel de transport	253 920	6 862	86 248	174 534
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 829	9 000		138 828
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	663 748	17 615	86 248	595 115
ACTIF IMMOBILISE	663 748	17 615	86 248	595 115

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 624 368 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	97 682		97 682
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	464 429	464 429	
Autres	49 427	49 427	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 830	12 830	
Total	624 368	526 686	97 682
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à Etablir	464 360
Charges sociales - produits à recev	42
Total	464 402

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	15,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	15,00

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	138 592	99 913	138 592		99 914
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	53 464	27 700			81 164
Total	192 056	127 613	138 592		181 078
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		127 614	138 592		
Financières					
Exceptionnelles					

La dotation de 27 700 euros représente une indemnité de rupture conventionnelle qui sera versé au cours du prochain exercice.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 313 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 436	131 436		
Dettes fiscales et sociales	147 792	147 792		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 737	33 737		
Autres dettes (**)	35	35		
Produits constatés d'avance				
Total	313 000	313 000		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourniss. - Factures non Parvenues	26 599
Provision CP	15 150
ADESATT	48
Ch soc s/prov CP	6 740
Provision formation continue	1 719
Taxe CET	825
Total	51 081

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees d Avance	12 830		
Total	12 830		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels: 4 319 euros HT.

Autres informations**Evènements postérieurs à la clôture**

CORONAVIRUS (COVID-19) :

En date du 30 janvier 2020 l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. En raison de l'évolution du COVID-19, la France a annoncé des mesures de confinement en date du 17 mars 2020. En raison de ces mesures de confinement, l'activité de l'entreprise est perturbée et notre structure continue son activité mais avec un fort ralentissement du niveau habituel d'affaires.

Compte tenu de l'évolution de la situation à la date d'arrêt des comptes, nous ne sommes pas en capacité d'appréhender avec exactitude l'ensemble des éléments pouvant impacter les comptes de l'exercice 2020. Néanmoins, malgré les impacts pouvant survenir, cela ne devrait pas remettre en cause la continuité d'exploitation compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêt des présents comptes annuels.

Dans le cadre d'une réflexion sur la réorganisation de l'activité du groupe auquel appartient la société PGB SA, celle-ci a entrepris la réalisation de travaux de réaménagement complet, des locaux qu'elle loue, à partir du 6 janvier 2020. Le Bailleur avait autorisé la réalisation de ces travaux le 30 décembre 2019.

La réorganisation du groupe a finalement conduit la société PGB SA à souhaiter résilier le bail actuel des locaux et lui substituer comme preneur au titre d'un nouveau bail une autre société de son groupe. Ce nouveau bail sera conclu par la société RPCE Consulting (société par actions simplifiée à associé unique au capital de 12.000 €), dont le siège social est situé 1, rond-point des Champs-Élysées 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 853 437 622, ce que le Bailleur a accepté.

Autres informations**Engagements financiers**

Crédit-Bail

Redevance HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 4 320 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 99 913 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 99 914 euros

P G B S A

Société Anonyme au capital de 150 000 Euros
Siège social : 1 Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris
419 236 708 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2020

Le 31 juillet 2020, à dix heures, les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration. Il est précisé que, eu égard au contexte de l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'Administration a fait usage de la possibilité qui lui était offerte par les dispositions de l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 de convoquer l'Assemblée générale annuelle dans le délai prorogé de 3 mois prévu à l'article 3 de ladite ordonnance.

Monsieur Denis Musson préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Frédérique Berthier représentant la société Imerys et Monsieur Olivier Pirotte, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Pascaline Collard assume les fonctions de secrétaire.

M. Sébastien Huet, représentant la société Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent l'intégralité des 10 000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts ;
- l'inventaire arrêté au 31 décembre 2019 ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés à la même date,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- le projet du texte des résolutions soumises à ladite Assemblée ;
- les rapports - général et spécial - du Commissaire aux comptes ;
- la justification des convocations à la présente Assemblée ;
- et divers autres documents prévus par la législation en vigueur.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles L. 225-103 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et suivants du même code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. lecture des comptes, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; approbation de ces comptes et rapports ;
2. approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
3. affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce ;
5. ratification de la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Denis Musson ;
6. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Denis Musson ;
7. renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Frédérique Berthier ;
8. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier Pirotte ;
9. pouvoirs pour les formalités.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

En l'absence du Commissaire aux Comptes, le Président donne lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

La parole est ensuite offerte aux actionnaires qui ne présentent aucune observation à la suite des explications fournies dans ces rapports.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit 88 878 €, au compte « report à nouveau », qui est ainsi porté de 1 419 321 € à 1 508 199 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'est élevé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 6 287 €.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, approuve ledit rapport et les mentions qui y sont faites.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration en sa séance du 21 octobre 2019 de Monsieur Denis Musson en qualité de nouvel Administrateur de la Société, en remplacement de Madame Marianne Le Bourdier, et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Denis Musson vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une durée, qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'administrateur de Madame Frédérique Berthier vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une durée, qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et constatant que le mandat d'administrateur de M. Olivier Pirotte vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, renouvelle ce mandat pour une durée, qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Certifié conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned above a horizontal line.

Le Président

P G B S A

Société Anonyme au capital de 150 000 Euros
Siège social : 1 Rond-Point des Champs-Élysées - 75008 Paris
419 236 708 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2020

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet notamment de :

- vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2019 ;
- soumettre à votre approbation les comptes et l'affectation du résultat dudit exercice ; et
- vous exposer les perspectives pour 2020.

I. Activité de la Société en 2019

Au cours de l'exercice 2019, PGB SA a principalement poursuivi l'exécution des contrats de prestations de services conclus avec les sociétés Pargesa Holding SA à Genève et Groupe Bruxelles Lambert à Bruxelles. L'activité s'est traduite par un chiffre d'affaires net de 1 427 577 €, contre 1 519 077 € en 2018, et un résultat net de 88 878 € contre 94 028 € en 2018.

II. Filiales et participations

Néant.

III. Recherche & Développement

Néant.

IV. Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis selon les normes et principes comptables en vigueur en France. Eu égard au contexte pandémique de Covid-19 et dans le cadre du délai exceptionnellement prorogé par l'Ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 en son article 3, ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 juin 2020.

Ils appellent les commentaires suivants

- Le bilan traduit les opérations réalisées durant l'exercice :
 - à l'actif :

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 775 578 € ; l'amortissement cumulé s'élève à 595 115 € ; les immobilisations nettes s'élèvent donc à 180 463 € au 31 décembre 2019 contre 137 832 € au 31 décembre 2018.

Les immobilisations financières, constituées par le dépôt de garantie relatif aux locaux loués par la Société, s'élèvent à 97 682 € contre 95 621 € au 31 décembre 2018.

Les créances de l'actif circulant s'élèvent au total à 513 856 €, dont 426 911 € à refacturer à Pargesa Holding SA et Groupe Bruxelles Lambert au titre des loyers et charges. Au 31 décembre 2018, les chiffres correspondants s'élevaient respectivement à 871 858 € et 739 101 €.

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités ressortent à 1 364 895 €, contre 729 061 € un an plus tôt. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 12 830 € contre 141 043 € en 2018.

Le total de l'actif, net des amortissements, s'établit ainsi à 2 169 726 € au 31 décembre 2019, contre 1 975 414 € au 31 décembre 2018.

- au passif :

Les fonds propres avant résultat de l'exercice, sont constitués par le capital social de 150 000 €, inchangé, les réserves de 17 449 € (également inchangées) et le report à nouveau de 1 419 321 €, pour un total de 1 586 770 €, contre 1 492 743 € fin 2018.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 181 078 € dont 127 614 € de provisions pour pensions et obligations similaires. Au 31 décembre 2018, les montants correspondants étaient de 192 056 € et 138 592 €, respectivement.

Les dettes, qui sont toutes à moins d'un an, s'élèvent au total à 313 000 €, et sont constituées pour 147 792 € de dettes fiscales et sociales et 131 436 € correspondant à des dettes fournisseurs principalement liées aux immobilisations en cours. Au 31 décembre 2018, les dettes s'élevaient à 196 587 €, dont 78 878 € de dettes fiscales et sociales.

• Le compte de résultat peut se résumer comme suit :

Le chiffre d'affaires net de l'exercice s'établit à 1 427 577 €, contre 1 519 077 € en 2018, soit une diminution de 91 500 €. L'augmentation des charges d'exploitation de 42 069 € concerne principalement la hausse des autres achats et charges externes liées aux honoraires d'avocat sur l'exercice.

En 2019, une reprise de 138 592 € de la provision pour indemnités de départ en retraite a été effectuée pour une dotation de 127 614 €. En 2018, la provision avait été reprise à hauteur de 33 828 € sans dotation complémentaire.

Le résultat d'exploitation de l'exercice ressort à 105 042 € (soit 7,4% du chiffre d'affaires), contre 132 620 € en 2018 (8,7% du chiffre d'affaires).

Le résultat financier s'est élevé à -263 € en 2019, montant lié à la constatation de différences de change négatives sur l'exercice. Après prise en compte d'une charge d'impôt de 38 183 €, le résultat net de l'exercice 2019 s'établit à 88 878 €. En 2018, le résultat net s'était établi à 94 028 €, après prise en compte de produits financiers à hauteur de 831 € et de la charge financière à hauteur de 30€, de charges exceptionnelles à hauteur de 536 € et d'une charge d'impôt de 38 855 €.

Nous vous informons que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles et assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élève à 6 287 € pour l'exercice 2019. L'impôt correspondant s'est élevé à 1 760€.

V. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 88 878 €, au compte « report à nouveau », qui serait ainsi porté de 1 419 321 € à 1 508 199 €.

Nous vous rappelons en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

VI. Faits marquants intervenus depuis la fin de l'exercice 2019

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, le Groupe Imerys auquel appartient la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, ainsi que celle de toutes ses parties prenantes, mais également pour limiter les effets négatifs de la pandémie sur son activité. Le Groupe a mis en place une cellule de crise pour gérer l'urgence de la situation, ainsi qu'un processus strict de suivi sous la supervision du Comité Exécutif. Les mesures de confinement ordonnées par les autorités gouvernementales, le recul de la demande et/ou certaines difficultés d'approvisionnement et de logistique ont entraîné des perturbations dans les activités commerciales et industrielles du Groupe en général. Ces mesures ont conduit la Société à devoir suspendre à compter du 17 mars 2020 les travaux de réaménagement complet qu'elle avait initiés le 6 janvier (les « Travaux d'Aménagement »), des locaux loués qu'elle occupe au 1, rond-point des Champs-Élysées 75008 PARIS.

Par ailleurs, le 1^{er} avril 2020, le Conseil d'Administration de votre Société a approuvé la conclusion d'un protocole ayant pour objet la résiliation amiable et anticipée, à effet du 31 mars 2020, du bail des locaux sis 1, rond-point des Champs-Élysées 75008 PARIS. Une convention de domiciliation a été conclue à cette même date avec la société RPCE Consulting, nouveau locataire desdits locaux.

La résiliation du bail de ces locaux par la Société s'est accompagnée d'un transfert à la société RPCE de la propriété des Travaux d'Aménagement en cours de réalisation, des meubles et équipements liés à la décoration ou au fonctionnement des locaux, ainsi que de l'ensemble des contrats conclus et commandes passées par la Société qui s'y rapportaient.

V. Perspectives 2020

Dans le cadre des réflexions générales engagées par Imerys, Groupe Bruxelles Lambert et Pargesa Holding, en vue de la réorganisation et de l'optimisation de leurs activités respectives, le Conseil d'Administration de votre Société a approuvé le principe d'une résiliation amiable à compter du 1^{er} avril 2020 des prestations rendues par la Société aux groupes GBL et Pargesa. Il chargé son Président d'en négocier les termes et conditions au mieux des intérêts de la Société. Ces négociations ont conduit à la conclusion par la Société le 5 juin 2020 d'un protocole de résiliation amiable avec les sociétés Groupe Bruxelles Lambert et Pargesa Holding.

VII. Délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la « Loi de Modernisation de l'Economie – LME » du 4 août 2008

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la décomposition des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs par date d'échéance était, à la clôture des exercices 2018, la suivante :

	Article D. 441 I.- 1° : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émisses non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	48						1					
Montant total des factures concernées TTC	133 286	99 549	33 737			133 286	69	0				69
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC												
Pourcentage en chiffre d'affaires de l'exercice TTC								0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			0									0
Montant total des factures exclues TTC			0									0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : n/a <input type="checkbox"/> Délais légaux : comptant						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : n/a <input type="checkbox"/> Délais légaux : n/a					

VIII. Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été autorisée par le Conseil au cours de l'exercice 2019.

IX. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2018, le capital de la Société s'élevait à 150 000 € divisé en 10 000 actions de 15 € de valeur nominale chacune. Imerys détenait 9 999 actions sur les 10 000 actions composant le capital social de PGB SA.

Nous vous précisons qu'aucune charge non déductible fiscalement n'a été engagée.

X. Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le 28 juin 2019, Madame Frédérique Berthier a été nommée Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Denis Musson.

Le 21 octobre 2019, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Madame Marianne Le Bourdieu du mandat de Président-Directeur Général qu'elle assumait depuis le 11 janvier 2019 et a coopté Monsieur Denis Musson en qualité de nouveau Président-Directeur Général de la Société pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant, en 2020, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Conformément à la Loi, la ratification de la cooptation de Monsieur Denis Musson est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé de 3 Administrateurs :

- Monsieur Denis Musson, Président-Directeur Général
- Madame Frédérique Berthier
- Monsieur Olivier Pirotte.

XI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a établi ce jour son rapport sur le Gouvernement d'Entreprise dont les éléments sont présentés ci-après.

Liste des mandats exercés au 31 décembre 2019 dans d'autres sociétés par chaque mandataire social en fonction

Mandataire	Entreprise du Groupe	Code entité	Organe	Fonction	Date de prise d'effet
BERTHIER, Frédérique	ImeryTech	8389	Direction (Management)	Président (Chairman)	19/12/2019
	IMERYS ASIA PACIFIC PTE LTD	1851	Board of Directors	Director	12/07/2019
	IMERYS MIDDLE EAST HOLDING COMPANY W.L.L	8434	Board of Directors	Director	27/06/2019
	IMERYS MINERALS HOLDING LIMITED	8409	Board of Directors	Director	07/06/2019
	IMERYS PACIFIC LTD	1873	Board of Directors	Director and Chief Executive	07/06/2019
	IMERYS SERVICES GERMANY GmbH & Co. KG	8494	Geschäftsführung (Management)	Geschäftsführer (Manager)	11/07/2019
	IMERYS SOUTH AFRICA (PROPRIETARY) LTD	876	Board of Directors	Director	29/01/2019
	IMERYS SOUTH EUROPE, S.L	743	Gerencia (Management)	Gerente Unico (Manager)	16/06/2019
	IMERYS TALC LUK HOLDING LIMITED	8418	Board of Directors	Director	11/04/2019
	MIRCAL	300	Conseil d'Administration	Président Directeur Général	12/04/2019
	MIRCAL BRÉSIL	8199	Direction	Président (Chairman)	12/04/2019
	MIRCAL EUROPE	8043	Direction	Président (Chairman)	12/04/2019
	MIRCAL ITALIA S.p.A	305	Consiglio di Amministrazione (Board of Directors)	Presidente (Chairman)	21/06/2019
	MONREFCO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	991	Geschäftsführung (Management)	Geschäftsführer (Manager)	11/07/2019
	MST - MINERALIEN SCHIFFAHRT SPEZITION und TRANSPORT GmbH	8010	Shareholders Committee	Member Imerys	25/06/2019
	PGB SA	106	Conseil d'Administration	Administrateur (Director)	28/06/2019
	PPSA OVERSEAS LTD	8999	Board of Directors	Director (Administrateur)	31/03/2020
ReClaym Limited	8032	Board of Directors	Director	26/07/2019	
S&B MINERALS FINANCE Sarl	8468	Gérance (Management)	Gérant (Manager)	20/05/2019	
S&B MINERALS PARTICIPATIONS Sarl	8469	Gérance (Management)	Gérant (Manager)	20/05/2019	
Eco-Bos Development Limited	6385	Board of Directors	Director	02/09/2008	
MUSSON, Denis	IMERYS FUSED MINERALS (TAICANG) Co., Ltd	8380	Officers (removal under process)	Supervisor	26/11/2008
	IMERYS FUSED MINERALS (YINGKOU) Co., Ltd	8378	Officers (removal under process)	Supervisor	10/12/2008
	PGB SA	106	Conseil d'Administration (Board of Directors)	Président Directeur Général	21/10/2019
PIROTTE, Olivier	IMERYS USA, Inc.	7602	Board of Directors	Director	01/06/2015
	IMERYS USA, Inc.	7602	Officers	Chief Financial Officer	01/06/2015
	MIRCAL	300	Conseil d'Administration	Administrateur (Director)	01/06/2015
	PGB SA	106	Conseil d'Administration	Administrateur (Director)	05/04/2012

Mandat hors groupe Imerys exercé par Denis Musson : Président de la SAS Denis Musson GC Advisory depuis le 6 juin 2019.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale de la Société

Néant.

Délégation en matière d'augmentation de capital

Néant.

Option choisie pour l'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration du 21 octobre 2019 a maintenu la réunion de ces fonctions en nommant Monsieur Denis Musson en qualité de nouveau Président-Directeur Général pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant, en 2020, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux en exercice au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al.2

Il est précisé que les dirigeants ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

XII. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de votre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XIII. Renouvellement du mandat des administrateurs

Le mandat de chacun des Administrateurs en fonction venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée, il est proposé à cette dernière de les renouveler pour la durée statutaire d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2021 à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2020.

Le Commissaire aux comptes présente dans son rapport général les travaux et diligences qu'il a menés sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Société.

Les résolutions soumises aux Actionnaires résultent des propositions contenues dans le présent rapport.



Pour le Conseil d'Administration



PGB S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



PGB S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société PGB S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PGB S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

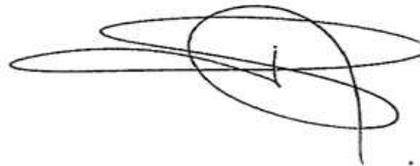
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Sébastien Huet

Plaquette annuelle

SA PGB

Exercice clos le 31/12/2019

SA PGB

au capital de 150 000 €
1 rond point des Champs-Élysées
75008 PARIS

Exercice clos le 31/12/2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	716 312	595 115	121 197	137 832
Immobilisations corporelles en cours	59 266		59 266	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	97 682		97 682	95 621
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	873 260	595 115	278 145	233 452
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	464 429		464 429	808 174
Autres créances	49 427		49 427	63 684
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 364 895		1 364 895	729 061
Charges constatées d'avance (3)	12 830		12 830	141 043
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 891 581		1 891 581	1 741 961
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 764 841	595 115	2 169 726	1 975 414
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				3 054

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	2 449	2 449
Autres réserves		
Report à nouveau	1 419 321	1 325 293
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	88 878	94 028
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 675 649	1 586 771
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	53 464	53 464
Provisions pour charges	127 614	138 592
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	181 078	192 056
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 436	34 503
Dettes fiscales et sociales	147 792	78 878
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 737	
Autres dettes	35	83 206
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	313 000	196 587
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 169 726	1 975 414
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	313 000	196 587
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 427 577		1 427 577	1 519 077
Chiffre d'affaires net	1 427 577		1 427 577	1 519 077
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			138 592	33 828
Autres produits			1 819	593
Total produits d'exploitation (I)			1 567 989	1 553 498
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			868 826	723 478
Impôts, taxes et versements assimilés			24 924	32 519
Salaires et traitements			301 583	458 826
Charges sociales			121 297	165 961
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 615	39 527
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			127 614	
Autres charges			1 088	568
Total charges d'exploitation (II)			1 462 947	1 420 878
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			105 042	132 620
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				782
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			125	49
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			125	831
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			388	30
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			388	30
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-263	800
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			104 779	133 420

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22 282	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	22 282	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		536
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		536
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	22 282	-536
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	38 183	38 855
Total des produits (I+III+V+VII)	1 590 396	1 554 328
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 501 518	1 460 300
BENEFICE OU PERTE	88 878	94 028
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	1 950	5 045
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
PRODUCTION TOTALE DE L'EXERCICE	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
PROD + VENTES DE MARCHANDISES	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
MARGE BRUTE GLOBALE	1 427 577	100,00	1 519 077	100,00	-91 500	-6,02
Autres achats et charges externes	868 826	60,86	723 478	47,63	145 349	20,09
VALEUR AJOUTEE	558 751	39,14	795 600	52,37	-236 849	-29,77
Impôts, taxes et verst assimilés	24 924	1,75	32 519	2,14	-7 595	-23,36
Charges de personnel	422 880	29,62	624 786	41,13	-201 907	-32,32
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	110 948	7,77	138 295	9,10	-27 347	-19,77
Reprises s/ charges et Transferts	138 592	9,71	33 828	2,23	104 765	309,70
Autres produits	1 819	0,13	593	0,04	1 226	206,69
Dot. amortissements et provisions	145 229	10,17	39 527	2,60	105 702	267,41
Autres charges	1 088	0,08	568	0,04	520	91,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	105 042	7,36	132 620	8,73	-27 577	-20,79
Produits financiers	125	0,01	831	0,05	-706	-84,96
Charges financières	388	0,03	30		358	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	104 779	7,34	133 420	8,78	-28 641	-21,47
Produits exceptionnels	22 282	1,56			22 282	
Charges exceptionnelles			536	0,04	-536	-100,00
Résultat exceptionnel	22 282	1,56	-536	-0,04	22 818	NS
Impôts sur les bénéfices	38 183	2,67	38 855	2,56	-672	-1,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	88 878	6,23	94 028	6,19	-5 150	-5,48

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA PGB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 169 726 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 88 878 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 4 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 100 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Le taux de charges sociales patronales est de 45%.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	285 063			285 063
- Matériel de transport	260 783		86 248	174 534
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	255 735	981		256 715
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		59 266		59 266
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	801 580	60 247	86 248	775 578
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	95 621	2 061		97 682
Immobilisations financières	95 621	2 061		97 682
ACTIF IMMOBILISE	897 201	62 308	86 248	873 260

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		60 247	2 061	62 308
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		60 247	2 061	62 308
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		86 248		86 248
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		86 248		86 248

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles en cours représentent les travaux de réaménagement des locaux de PGB, mis en oeuvre en décembre 2019.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Un dépôt de garantie pour un montant de 2 061 euros a été immobilisé suite à la réindexation du loyer constructa en 2019.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	279 999	1 754		281 753
- Matériel de transport	253 920	6 862	86 248	174 534
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129 829	9 000		138 828
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	663 748	17 615	86 248	595 115
ACTIF IMMOBILISE	663 748	17 615	86 248	595 115

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 624 368 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	97 682		97 682
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	464 429	464 429	
Autres	49 427	49 427	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 830	12 830	
Total	624 368	526 686	97 682
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à Etablir	464 360
Charges sociales - produits à recev	42
Total	464 402

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 000	15,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	15,00

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	138 592	99 913	138 592		99 914
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	53 464	27 700			81 164
Total	192 056	127 613	138 592		181 078
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		127 614	138 592		
Financières					
Exceptionnelles					

La dotation de 27 700 euros représente une indemnité de rupture conventionnelle qui sera versé au cours du prochain exercice.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 313 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 436	131 436		
Dettes fiscales et sociales	147 792	147 792		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	33 737	33 737		
Autres dettes (**)	35	35		
Produits constatés d'avance				
Total	313 000	313 000		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourniss. - Factures non Parvenues	26 599
Provision CP	15 150
ADESATT	48
Ch soc s/prov CP	6 740
Provision formation continue	1 719
Taxe CET	825
Total	51 081

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees d Avance	12 830		
Total	12 830		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels: 4 319 euros HT.

Autres informations**Evènements postérieurs à la clôture**

CORONAVIRUS (COVID-19) :

En date du 30 janvier 2020 l'OMS a déclaré l'état d'urgence internationale lié à la santé publique. En raison de l'évolution du COVID-19, la France a annoncé des mesures de confinement en date du 17 mars 2020. En raison de ces mesures de confinement, l'activité de l'entreprise est perturbée et notre structure continue son activité mais avec un fort ralentissement du niveau habituel d'affaires.

Compte tenu de l'évolution de la situation à la date d'arrêtés des comptes, nous ne sommes pas en capacité d'appréhender avec exactitude l'ensemble des éléments pouvant impacter les comptes de l'exercice 2020. Néanmoins, malgré les impacts pouvant survenir, cela ne devrait pas remettre en cause la continuité d'exploitation compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêtés des présents comptes annuels.

Dans le cadre d'une réflexion sur la réorganisation de l'activité du groupe auquel appartient la société PGB SA, celle-ci a entrepris la réalisation de travaux de réaménagement complet, des locaux qu'elle loue, à partir du 6 janvier 2020. Le Bailleur avait autorisé la réalisation de ces travaux le 30 décembre 2019.

La réorganisation du groupe a finalement conduit la société PGB SA à souhaiter résilier le bail actuel des locaux et lui substituer comme preneur au titre d'un nouveau bail une autre société de son groupe. Ce nouveau bail sera conclu par la société RPCE Consulting (société par actions simplifiée à associé unique au capital de 12.000 €), dont le siège social est situé 1, rond-point des Champs-Élysées 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 853 437 622, ce que le Bailleur a accepté.

Autres informations**Engagements financiers**

Crédit-Bail

Redevance HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 4 320 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 99 913 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 99 914 euros